



Limited Warranty

Tavish & Bishop — 3-2-1 Limited Warranty

At Tavish & Bishop, we believe in the craftsmanship of our timepieces. Each watch is backed by our 3-2-1 Limited Warranty, which offers tiered protection depending on the component.

3-Year Warranty — Watch Case (Excluding, discoloration, Crystal and Seals)

Your Tavish & Bishop watch case is protected for a period of three (3) years from the original date of purchase against defects in materials or workmanship under normal use.

This warranty excludes:

- The sapphire crystal (glass), which is subject to external impacts and scratches
- All gaskets and O-rings, which are considered consumable components and require periodic maintenance
- Any damage or failure resulting from improper use, accidents, or unauthorized servicing

Please note: Water resistance cannot be guaranteed if regular service and gasket replacement are not performed at the recommended intervals. Watches must not be used in conditions exceeding their stated water resistance (e.g., submerged use with a 3ATM rating).

2-Year Warranty – Swiss Movement

Watches equipped with a Swiss mechanical movement (e.g., STP1-21) are covered under a two (2) year limited warranty for internal mechanical defects. This includes parts and labor required to restore function, provided the watch has not suffered shock, magnetic exposure, improper opening, water damage, or unauthorized servicing.

1-Year Warranty – Asian Movements

Watches powered by Asian-manufactured movements, including those from Japan, Hong Kong, or China, are covered by a one (1) year limited warranty. This warranty applies only to manufacturing defects in the movement. It does not cover damage caused by wear and tear, impact, corrosion, water ingress, or failure to follow care instructions.

1-Year Warranty — Bracelet and Clasp

Your bracelet and clasp are covered for one (1) year against manufacturing defects, excluding:

- Stretching due to regular wear
- Surface scratches or cosmetic fading
- Damage from excessive force, misuse or dropping

General Exclusions and Definitions

Excluded from all warranty tiers:

- Normal wear and tear (e.g., minor abrasions, fading, or patina over time)
- Impact or drop damage, including dents, cracked glass, or misaligned parts
- Water intrusion due to crown mishandling or seal degradation
- Unauthorized repairs or modification
- Fire, chemical exposure, extreme heat, or high-pressure environments

Warranty claims must include the original warranty card, filled out on the day of purchase, and must name the original purchaser. All claims are evaluated case-by-case.

Final Authority

All warranty assessments are made by an authorized Tavish & Bishop technician. The technician's decision regarding the validity and scope of any warranty claim shall be considered final. Any modification or customization of the timepiece — including alterations to the case, dial, hands, movement, or bracelet — will immediately void all warranties (3-year, 2-year, and 1-year).



Garantie limitée

Garantie TAVISH & BISHOP – Résumé 3-2-1

Chez Tavish & Bishop, chaque montre est conçue avec soin, précision et passion. Notre garantie reflète cet engagement envers la qualité, tout en respectant les réalités d'une utilisation quotidienne.

Nous offrons une garantie structurée en trois volets, selon les composants de votre montre :

3 ans — Boîtier de montre

Tavish & Bishop garantit le boîtier de la montre contre tout défaut de fabrication pendant une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat. Cette garantie ne couvre pas les verres (saphir ou minéral), les joints toriques (O-rings), les dommages causés par des chocs, les rayures esthétiques, ou une usure normale. Toute montre soumise à une utilisation anormale, ou n'ayant pas reçu l'entretien recommandé, peut se voir refuser une couverture sous cette garantie.

2 ans – Mouvement suisse

Couvre exclusivement les mouvements suisses (par exemple : STP1-21) contre les défauts mécaniques internes, à condition qu'aucun choc, immersion, ni champ magnétique n'ait altéré le mécanisme.

1 an – Mouvements asiatiques

Les mouvements japonais, chinois ou de Hong Kong sont couverts pour une durée limitée d'un (1) an.

Cette garantie s'applique uniquement aux défauts de fabrication du mouvement et exclut toute usure normale ou dommage lié à un usage inapproprié.

1 an — Bracelet

Le bracelet est couvert pour une période d'un (1) an en cas de défaillance matérielle ou de fabrication. L'usure naturelle (détérioration du cuir, rayures sur le métal, décoloration) n'est pas couverte.

Conditions générales :

Les éléments suivants sont exclus de tous les niveaux de garantie (3 ans, 2 ans et 1 an) :

- Usure normale (par exemple : abrasions mineures, décoloration, ou patine au fil du temps)
- Dommages causés par un impact ou une chute, y compris les bosses, le verre fissuré ou les pièces désalignées
- Infiltration d'eau causée par une mauvaise manipulation de la couronne ou la dégradation des joints
- Réparations ou modifications non autorisées
- Incendie, exposition à des produits chimiques, chaleur extrême ou environnements à haute pression

Conditions additionnelles

- La garantie est uniquement valide si la montre a été achetée auprès d'un revendeur officiel TAVISH & BISHOP.
- La carte de garantie doit être dûment remplie au nom du propriétaire, à la date d'achat.
- Tous les services sous garantie doivent être réalisés par un technicien Tavish & Bishop ou un technicien certifié autorisé par la marque.
- Toute réclamation sous garantie sera soumise à l'évaluation exclusive du technicien en charge de la réparation.
- Le niveau d'étanchéité est de 3 ATM (30 mètres). Cela signifie que la montre résiste aux éclaboussures accidentelles et à la pluie, mais ne doit pas être portée sous la douche, lors de la baignade ou de la plongée. Une exposition à l'eau au-delà des limites prévues annulera la garantie.
- La garantie ne couvre pas les dommages dus au feu, à la chaleur extrême, aux produits chimiques, aux environnements à forte concentration d'oxygène, ou à l'eau salée.

Toutes les évaluations de garantie doivent être effectuées par un technicien autorisé de Tavish & Bishop. La décision du technicien concernant la validité et la portée de la réclamation de garantie sera considérée comme finale. Toute modification ou personnalisation de la montre — y compris des altérations du boîtier, du cadran, des aiguilles, du mouvement ou du bracelet — annulera immédiatement toutes les garanties (3 ans, 2 ans et 1 an).